AVERTISSEMENTS AGRICOLES ®

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

Edition Grandes Cultures

REGION CENTRE

BULLETIN TECHNIQUE N° 27 **18 OCTOBRE 1990**

CEREALES	:	Jaunisse Nanisante : Peu de pucerons mais ils sont virulifères.
		Cicadelles : Nouvelles informations.
		Les nouveautés en désherbage de post-levée.
COLZA	:	Charançon du bourgeon terminal : Confirmation du vol.
		Mildiou : Quelques cas.

– CEREALES –

JNO :

Les captures à la tour à succion continuent à diminuer, par contre les Pucerons sont toujours virulifères.

Surveillez les premières levées d'escourgeon et de blé, intervenez si 10 % des pieds portent des pucerons. **Ne traiter qu'en présence de pucerons**, les traitements effectués sur les jeunes céréales ont une rémanence faible, toute nouvelle feuille apparaissant après le traitement ne sera pas protégée. Seules les Pyréthrinoïdes sont autorisées (se reporter au dépliant vert pour le choix des produits).

CICADELLES :

De nombreuses espèces sont présentes sur les repousses et sur les graminées des bords de chemins. Les piégeages en cuvette jaune montrent jusqu'à 10 espèces en mélange. Les cicadelles vertes ou jaunes ne sont pas vectrices. Parmi les cicadelles de couleur brune, on peut trouver les espèces du genre Psammotettix mais ce ne sont pas les seules ! Seule une identification suivie d'une dissection à la loupe binoculaire permet de conclure.

Actuellement, aucun test de laboratoire (test sérologique) ne permet de savoir si les cicadelles sont porteuses de l'agent pathogène.

Seul le blé peut être touché par cette nouvelle maladie.

Des piégeages sont effectués au moyen de cuvette jaune dans les différents départements de la région Centre. Les nouveaux points de piégeage montrent la présence des cicadelles du genre Psammotettix dans le secteur de Brou, Bonneval, Montigny le Gannelon (28), ainsi que dans le secteur de Pontlevoy (41) et se confirme dans les secteurs de Vennecy, Fleury-les-Aubrais, la Selle S/Le Bied et Chantecoq (45). A suivre.

Ces cicadelles sont aussi présentes dans l'Indre (informations ITCF). Par contre, de rares Psammotettix ont été trouvées dans le secteur de Dreux (28), aucune dans le secteur Dordives-Nargis (45) (prospection INRA).

Rappel : Deux spécialités commerciales ont une dérogation pour cette automne : KARATE à la dose de 0,15 l/ha et DECIS à 0,3 l/ha. Ces doses sont les mêmes que les doses homologuées sur pucerons.

Une intervention précoce aux doses homologuées dans les zones concernées par les cicadelles (suivre nos prochains bulletins) pourra être nécessaire. Les parcelles les plus exposées sont les levées précoces. Quelques semis précoces ont été pratiqués malgré les risques encourus et quelques parcelles sont déjà en cours de levée (Pays Fort, Nord-Est du Cher, Gien -45-), par sécurité, une intervention est conseillée dans ce cas présent.

Il est préférable pour assurer la meilleure protection de renouveler le traitement, si besoin est, en fonction des conditions climatiques et de la présence des cicadelles.

Une application à une dose supérieure à celle homologuée n'est pas justifiée ni souhaitable.

Publication périodique

ABONNEMENT ANNUEL : 190 F

Ministère de l'Agriculture et de la Forêt
Direction Régionale de l'Agriculture et de la Forêt
SERVICE REGIONAL DE LA PROTECTION DES VEGETAUX
BP 210 - 93, rue de Curambourg
45403 FLEURY LES AUBRAIS CEDEX
Tél. 38.86.36.24



752

DESHERBAGE DE POST-LEVEE :

Il vaut mieux éliminer précocement la concurrence exercée par les mauvaises herbes. L'efficacité visuelle des traitements tardifs est une illusion. Vous pouvez intervenir dès l'automne pour les semis précoces ou durant l'hiver pour les autres. Dès le stade "3 feuilles" de la céréale, les mauvaises herbes rentrent en concurrence avec la plante cultivée. Un désherbage de post précoce assure un rendement supérieur, même si visuellement son efficacité semble moindre.

Quelques nouveautés :

*** 2 nouveaux antidicots :**

- **FIRST** (bromoxynil 125 g/l, ioxynil 75 g/l et diflufenicanil 40 g/l), de la Société RHODIAGRI-LITTORALE est autorisé sur blé et orge d'hiver à la dose de 2 l/ha du stade "3 feuilles" à "fin tallage". cet antidicotylédone spécifique pourra s'utiliser en programme ou mélange avec des antigraminées. Il est très efficace sur véroniques, stellaires, pensées, crucifères, myosotis, alchémille, céraiste, lamier et il contrôle bien les adventices jeunes suivantes : matricaire, fumeterre, coquelicot, géranium et gaillet (levées ultérieures échelonnées on contrôlées). Il peut convenir aux applications d'automne mais sera plus généralement utilisé lors de la reprise de végétation de la céréale.
- **CAMEO** (75 % de tribenuron) de la Société DUPONT. Homologué à 0,03 kg/ha sur blé et orge d'hiver. Spectre très proche de celui de l'ALLIE.

*** 2 nouveaux antigraminées, antidicots :**

- **SQUAL** (fluoroglycofène 1,2 %, triasulfuron 0,5 %, isoproturon 43,3 %) de la Société CIBA GEIGY. Emballé en sachets hydrosolubles. Autorisé sur blé et orge d'hiver à la dose de 3,5 kg/ha du stade "3 feuilles" jusqu'au "plein tallage". L'efficacité du produit est indépendante de la température. Cette spécialité est particulièrement bien adaptée aux applications d'automne et de sortie d'hiver. Conseillée à 3 kg/ha, elle est très efficace sur l'ensemble des graminées sauf folle avoine. Sur dicots, elle est en outre très efficace sur pensée, lamier, stellaire, crucifères, ombellifères. Contrôle bien les adventices jeunes : gaillet, véronique, renouées.
- **LUIZOR** (dichlofop-méthyl 225 g/l, bromoxynil 62,5 g/l, DFF 31 g/l) de la Société RHODIAGRI-LITTORALE. Homologué à 4 l/ha sur blé tendre et blé dur d'hiver, à 3,2 l/ha sur orge d'hiver du stade "3 feuilles" à "épi 1 cm". Spectre antidicots proche du FIRST, spectre antigraminées proche de l'ILLOXAN.

– COLZA –

RAVAGEURS :

- **CHARANCON DU BOURGEON TERMINAL :**

Situation : Le vol a débuté le 7 Octobre dans le Cher (secteur de Rians et Bourges) et dans l'Indre, le 8 Octobre à Gy-les-Nonains. Ce vol s'est confirmé autour du 14 Octobre (intensification des captures), d'autres captures sont alors notées à Vennecy (45) et Bonneval (28).

L'activité de ponte va donc débuter dans les prochains jours.

Préconisation : Pour ce ravageur, il n'existe pas de relation évidente "nombre de captures en cuvette jaune - dégâts". Il est donc impossible de prévoir à l'avance le niveau de dégâts, sauf dans les parcelles où il n'a été piégé aucun Charançon dans tous l'automne (risque nul). Les zones habituellement concernées par ce ravageur sont : la Champagne Berrichonne (18, 36) ; Boischauts, Sologne, Pays Fort du Cher (18) ; Champeigne, plateau de Mettray (37) ; Orléanais (secteur de Trainou et Vennecy), Berry-Puisaye, Gâtinais Est du Loiret (45). Intervenez sur les colzas ayant atteint le stade B_3 (3 feuilles vraies).

- **PUCERONS** : La présence de ce ravageur est très variable d'une parcelle à l'autre. Si un pied sur cinq est porteur de pucerons (se reporter au bulletin N° 24 pour le choix des produits).

MALADIE : MILDIOU

Quelques cas sont signalés dans le Loiret, le Cher et l'Indre. Cette maladie est apparue à la faveur des brouillards matinaux de ces derniers jours.

- Pour les parcelles où les colzas sont désormais au stade "4-5 feuilles", la végétation est suffisamment importante pour pallier à la maladie.
- Pour les parcelles où les levées sont hétérogènes et où des pieds sont encore au stade "cotylédons", le devenir de ces colzas n'est pas assuré, surtout en cas d'hiver froid.

Toutefois, en conditions poussantes, comme actuellement, les plantes démarrent rapidement, aussitôt qu'elles sont au stade "1 feuille", la maladie est moins dommageable.

* * * * *